



Bordeaux, le 13/06/2018

Baignade et activités en eau douce : Comment se protéger de la leptospirose ?

L'ensemble des activités de baignade et de loisirs aquatiques en eau douce présente un risque d'exposition aux bactéries responsables de la leptospirose. Le 15 mai dernier, une forme grave de cette maladie a entraîné le décès d'un triathlète du Libournais (33). L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine souhaite informer la population sur cette maladie et rappeler les gestes de prévention.

Qu'est-ce que la leptospirose ?

La leptospirose est une maladie à prédominance estivale due à des **bactéries présentes dans les urines des animaux, essentiellement les rongeurs**. Ces bactéries peuvent contaminer l'environnement naturel (rivières, étangs, piscines naturelles...) et survivre plusieurs mois en eau douce ou en milieu humide (boue...).

La contamination de l'homme se fait par **contact de l'urine des animaux infectés avec les muqueuses (nez, bouche, yeux), les plaies ou à travers une peau saine macérée**.

Toutes les **personnes pratiquant des activités de baignade et de loisirs aquatiques en eau douce** sont exposées au risque de leptospirose :

- baignade, plongée ou pêche en eau douce,
- triathlon, canoë-kayak, rafting...

mais aussi les personnes pratiquant le jardinage ou encore la chasse.

Certaines activités professionnelles sont également exposées telles que les **professions en contact avec les animaux** (vétérinaires, éleveurs, etc) ou **avec des eaux douces ou des sols humides contaminés par des urines de rats** (égoutiers, pisciculteurs...). La leptospirose est reconnue comme une maladie professionnelle.

Chaque année, on compte environ 600 cas de leptospirose en France (soit 9 cas pour 1 million d'habitants) dont **80 cas environ en Nouvelle-Aquitaine** (soit 13 cas pour 1 million d'habitants). Cette maladie se soigne bien lorsqu'un traitement précoce est proposé. Elle peut toutefois être mortelle dans les cas les plus sévères.

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes de la leptospirose apparaissent **3 à 20 jours après la contamination** :

- Apparition brutale d'une **forte fièvre avec frissons**,
- **Douleurs musculaires et articulaires**,
- **Maux de tête**,
- **Troubles digestifs fréquents**.

Comment se protéger de la leptospirose ?

Si vous pratiquez des activités à risque précisées ci-dessus, il est essentiel de prendre les mesures de protection adaptées :

- **Désinfecter et protéger les plaies ou égratignures** avec un pansement imperméable et **éviter tout contact des mains souillées** avec ses yeux, son nez et sa bouche,
- **Se laver les mains à l'eau potable et au savon** après une activité de loisir ou sportive,
- **Porter des équipements de protection en fonction de l'activité** (gants, bottes, combinaison, lunettes de protection).

Si vous ressentez un **syndrome grippal** et que vous avez pratiqué une activité à risque dans les 3 semaines précédentes, **consultez rapidement votre médecin traitant et informez-le de cette activité à risque.**

Pour des personnes particulièrement exposées, une vaccination pourra être proposée au cas par cas par le médecin en complément des moyens de protection.

Contacts presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
Marie-Claude SAVOYE
Tél : 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr